ques-uns de mes honorables collègues de la droite m'ont même dit que plusieurs membres du comité vont assister à la convention tory qui aura lieu ici en juillet.

M. GREEN: C'est parce que ce sont les meilleurs hommes que vous pussiez obtenir.

L'hon. M. POWER: Ce n'est certes pas moi qui les ai choisis. Plusieurs d'entre eux sont de très bons hommes. Je pense que ce que j'ai de mieux à faire est de ne pas intervenir et de les laisser faire leur travail. Ils font de leur mieux pour les anciens combattants et je repousse toute tentative de les entraîner dans la politique. Ce serait injuste et pour eux et pour nous.

M. GREEN: Personne ne tente de les entraîner dans la politique; ce n'est que raisonnable. Ce comité honoraire, composé de citoyens distingués et indépendants, ayant sous ses ordres un personnel qui coûte plusieurs milliers de dollars au ministère, a pour seule mission de trouver des emplois pour les chômeurs anciens combattants. A l'époque de la Noël, il y a des emplois pour 200 ou 300 chômeurs anciens combattants. Tous se sont inscrits au comité local. Ce dernier sait mieux qu'un émissaire libéral si les hommes qui se présentent sont compétents ou non, s'ils méritent ou non de l'emploi, et cependant le Gouvernement a là un représentant devant qui ces malheureux doivent passer avant d'obtenir un emploi; s'ils ne sont pas libéraux, ils n'en obtiennent pas. Si ce n'est pas là entraîner la Commission d'assistance aux anciens combattants dans la politique, je n'y suis plus. C'est du moins une excellente facon de détruire son efficacité et de démolir toute cette institution. Je demande au ministre de voir à ce que cela ne se renouvelle pas cette année.

L'hon. M. POWER: Je ne pense pas que personne se soit plaint qu'on n'ait pas fourni de l'emploi au nombre requis d'anciens combattants. On se plaint simplement du choix de tel ou tel ancien combattant.

M. GREEN: Ils ont été obligés de subir l'épreuve de la machine libérale.

L'hon. M. POWER: Je ne sais pas si cela est exact. Ce n'est pas ce qui s'est passé, d'après ce que m'a dit le ministre de la Défense nationale. Mon honorable ami m'a écrit à cette époque, et j'ai obtenu du ministre de la Défense nationale une réponse qui m'a tout de même satisfait.

L'hon. M. STEWART: Cela ne devait pas être difficile.

L'hon. M. POWER: Le ministère ou l'entrepreneur qui emploie des hommes ou tout patron quelconque devrait sûrement avoir le droit de déterminer quels sont ceux qui seront employés et quels sont ceux qui ne le seront pas. Je n'ai jamais entendu en cette Chambre une seule plainte au sujet de la nomination d'un ancien combattant libéral. On s'est plaint suntout jusqu'ici que nous n'employions pas un plus grand nombre d'anciens combattants. Puisque tous ceux que nous avons employés étaient d'anciens combattants, je pense qu'on devrait être satisfait. Quand nous en avons employé quarante-huit sur quarante-huit, je ne vois pas qu'il y ait là sujet de se plaindre.

Une VOIX: C'est très exceptionnel.

L'hon. M. POWER: C'est de cela que mon honorable ami se plaint.

M. GREEN: Non. Le ministre de la Défense nationale a déclaré qu'il n'engagerait que des anciens combattants ou des soldats pour les travaux qu'il fait exécuter; cependant, outre qu'il faut être ancien combattant, il faut aussi être libéral. Telle est la situation à propos des emplois aux bureaux de poste.

L'hon. M. POWER: Je ne pense pas que mon honorable ami soit sérieux en disant cela.

M. BROOKS: Afin que le ministre de la Défense nationale ne s'attribue pas trop de mérite, je tiens à dire qu'en Nouvelle-Ecosse, quand on a construit le Venture, pour le gouvernement canadien, il n'y avait que deux vétérans sur cent employés. J'ai reçu des lettres d'un certain nombre d'anciens combattants qui n'ont pu obtenir d'emploi parce qu'ils n'étaient pas du bon côté au point de vue politique.

L'hon. M. POWER: J'imagine que c'est l'entrepreneur qui a fait cela.

M. GREEN: Le ministre peut-il dire quel est à Vancouver le représentant devant qui devaient passer ces hommes lors des dernières fêtes de Noël?

L'hon. M. POWER: Je n'en ai pas la moindre idée.

M. GREEN: J'imagine que le ministre de la Défense nationale peut expliquer cela.

(Le crédit est adopté.)